



Est-ce que je dois payer alors que je n'ai eu aucune consommation

Par **solena**, le **17/02/2009** à **18:17**

bonjour,il y a 2ans j'ai pris un abonnement de téléphonie mobile.Ma ligne a été suspendu au bout de 2mois.Il y a peu de tps j'ai reçu une grosse facture alors que je n'avais plus de consommations depuis la suspension de la ligne.Dois-je payer?